

# Conférence

## Loi sur l'égalité entre femmes et hommes et procédure civile

Présentation de l'avis de droit rédigé par Dr. iur. Patricia Dietschy-Martenet sur mandat du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg

## Invitation

Mardi 21 novembre 2017, 17h00

Université de Fribourg, Site de Pérolles,  
Auditoire G230, Bd de Pérolles 90, Fribourg



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF  
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB

Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail  
Kantonale Schlichtungskommission für die Gleichstellung der Geschlechter im Erwerbsleben



# Loi sur l'égalité entre femmes et hommes et procédure civile

—

## Conférence

Le Code de procédure civile suisse (CPC) institue des règles spéciales de procédures pour les litiges relevant de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), domaine à caractère social qui nécessite une protection particulière de la partie faible. La différence de régime procédural applicable entre une prétention fondée sur la LEg et une autre prétention de droit du travail peut engendrer des difficultés (problèmes de compétence, de type de procédure applicable ou de réglementation sur les frais). L'objectif de cette conférence est de mettre en lumière les problématiques que peuvent présenter des procédures dans lesquelles des prétentions relevant de la LEg sont invoquées à côté d'autres prétentions de droit du travail.

Cette conférence s'adresse aux praticien-ne-s du droit (magistrat-e-s, avocat-e-s et juristes), aux étudiant-e-s en droit ainsi qu'à toute personne intéressée.

➤ Traduction simultanée en allemand

## Programme

- 17h00 – 17h10 **Mots de bienvenue**  
**Anouchka Chardonens**, Greffière de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail
- 17h10 – 18h00 **Présentation de l'avis de droit**  
**Patricia Dietschy-Martenet**, Dr. iur., avocate, chargée d'enseignement et collaboratrice scientifique à l'Université de Neuchâtel, chargée de cours aux Universités de Fribourg et Lausanne, vice-présidente au Tribunal des prud'hommes de la Broye et du Nord vaudois
- 18h00 – 18h30 **Discussion**
- 18h30 – 19h00 **Apéritif**

Inscription via le formulaire joint